



Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres

3 avril 2018

Rectificatifs d'Hydro-Québec suite au dépôt des mémoires en 2^e partie d'audience publique

Mémoire de Monsieur Van Hao Nguyen

Référence dans le mémoire	Rectificatif d'Hydro-Québec
À la page 4, section 2.3 «En effet, le till est extrêmement fin et sera érodé à la longue par le courant et en sédimentant ailleurs tuera les œufs des frayères.»	On ne peut affirmer que l'érosion du till causera nécessairement de la mortalité d'œufs dans les frayères. L'impact potentiel sur les poissons dépend entre autres de l'endroit de sédimentation, des quantités de sédiments, de leur nature (argiles ou sable), de la période, de l'espèce. Il faut mettre en relation le bilan sédimentaire du fleuve par rapport aux quantités de sédiments 'ajoutées' par l'érosion du till dans ce secteur.
À la page 7, section 2.4 «HQP fait 2 fois par année une inspection de la digue»	La fréquence des inspections au site du RRD (digue des Cèdres) est au minimum une inspection statutaire, une inspection régulière et quatre (4) visites de reconnaissance par an pour un total de six (6) inspections par an.

Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Référence dans le mémoire	Rectificatif d'Hydro-Québec
À la page 6, 3 ^e paragraphe La MRC demande à Hydro-Québec de respecter le statut récréotouristique de ce pôle et qu'elle en tienne compte dans ses travaux. Elle demande aussi que les travaux soient réalisés en respect de la saison touristique estivale.	Les activités récréotouristiques sont considérées dans l'étude d'impact et dans la planification des travaux. La piste cyclable (portion ouest) restera ouverte durant les travaux jusqu'au débarcadère du bateau-passeur. De plus, nous ferons une pause lors de l'été 2021 afin de moins déranger le milieu.
À la page 7, 3 ^e paragraphe Les travaux de réfection de la digue exigent l'abattage de 225 arbres à maturité sur la digue entre l'île aux Vaches et la centrale des Cèdres.	Hydro-Québec estime que près de la moitié des arbres à abattre ne sont pas matures. En effet, près de 45% des quelques 193 arbres à abattre ont un diamètre de moins de 20 cm (selon notre dernier inventaire en date de l'automne 2016 – référence au document déposé au BAPE en DA3).

Mémoire de la municipalité des Cèdres

Référence dans le mémoire	Rectificatif d'Hydro-Québec
À la page 8, Section 4-A «La fermeture pour la belle saison de la plage de Saint-Timothée causée par la turbidité de l'eau»	La plage de Saint-Timothée a été fermée à l'été 2017 en raison des débits et des vitesses d'eau élevés dans le bassin de Saint-Timothée et non pas pour des raisons de qualité de l'eau (turbidité). Cette situation s'explique par les débits élevés, voir records, dans le lac Ontario en 2017. La Ville de Salaberry-de-Valleyfield, de concert avec un organisme spécialisé en sécurité nautique, a pris la décision de fermer la plage pour des questions de sécurité du public.
À la page 8, Section 4-A «La nécessité de procéder à une deuxième cueillette des poissons dans le bassin devant la Municipalité de Pointe-des-Cascades, cueillette qui n'a pu être faite pour des raisons de sécurité, engendrant ainsi des pertes dans la population des poissons, des paysages désolants et des odeurs nauséabondes;»	Si la municipalité parle de l'année 2017, Hydro-Québec confirme qu'elle a effectué 2 cueillettes, soit une au printemps pour la pose de l'estacade près du barrage de Pointe-des-Cascades et une à l'automne pour la vidange du bassin. Le tout s'étant déroulé normalement, sans interruption.

<p>À la plage 9, section 4-C «L'étude d'impact ne tient pas compte des pertes d'habitats sur les rives»</p>	<p>Les pertes d'habitats sur les rives sont comprises dans l'étude d'impact sur l'environnement. De plus, Hydro-Québec doit se conformer à la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, entrée en vigueur en 2018, par laquelle les impacts en rives seront compensés.</p>
<p>À la plage 10, section 4-E La circulation par les camionneurs sur la digue lors des travaux pour éviter un débordement hors des zones de travaux projetés désignées, entre autres sur l'Île aux Vaches qui aurait pour conséquence la destruction d'un milieu naturel de grand intérêt et la sécurité des usagers;</p>	<p>Aucune circulation ni activité n'aura lieu sur l'île aux Vaches à l'extérieur des voies de circulation existantes.</p>
<p>À la plage 10, section 4-E Le bruit et la poussière fine dont l'étude d'impact sur l'environnement fait abstraction. Les mesures proposées reposent sur le respect d'un horaire, de bonnes pratiques et de dispositifs (éliminer le claquement de la porte de la benne, atténuer l'avertisseur de recul);</p>	<p>L'étude d'impact évalue l'impact du bruit à la section 6.4.3.1.2.</p>
<p>À la plage 11, section 5 «Le promoteur devrait caractériser le milieu en respect avec l'approche préconisée par le ministère des forêts, de la Faune et des Parcs qui a été exposée lors de l'audience publique du BAPE première partie, qui tient compte du potentiel du milieu et non seulement des animaux observés et dénombrés.»</p>	<p>Tous nos inventaires fauniques sont réalisés en respectant les protocoles du MFFP et lorsque requis en se prémunissant préalablement d'un permis de leur part. Tous les protocoles d'inventaires fauniques sont présentés à l'annexe D de l'étude d'impact sur l'environnement. La prémisse des inventaires sur le terrain en biologie est basée sur le potentiel d'habitat. Un seul groupe d'espèces n'a pas fait l'objet d'inventaire à la satisfaction du MFFP, soit les tortues. Notre interprétation du potentiel d'habitats divergeait. Un inventaire portant sur ce groupe d'espèce sera réalisé à l'été 2018.</p>